

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 10 août 2022

Nouveau variant de méningocoque B en Auvergne-Rhône-Alpes **La vaccination vivement recommandée auprès des 0-2 ans** **et des 16-24 ans de 205 communes de 4 départements de la région**

Ces derniers mois, 12 cas d'Infection invasive à méningocoque (IIM) B liés à un nouveau variant ont été détectés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les personnes concernées étaient pour la plupart âgées de 16 à 21 ans et ont fréquenté les secteurs de Chambéry ou de l'Est lyonnais. Au vu de cette situation, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec différents experts dans le domaine, a défini des actions de prévention à conduire.

La vaccination recommandée pour les habitants âgés de 0-2 ans et 16-24 ans

Une zone géographique autour de Chambéry, représentant 115 communes de Savoie, de l'Isère et de l'Ain et une zone dans l'Est lyonnais représentant 90 communes de l'Ain, de l'Isère et du Rhône ont été définies. Dans ces secteurs, deux populations à risque accru d'IIM B ont été identifiées :

- **Les jeunes de 16-24 ans** qui résident ou fréquentent occasionnellement ces secteurs (domicile, emploi, études, sorties) ;
- **Les enfants de 0-2 ans** : le nouveau variant pouvant également être transmis à cette tranche d'âge.

Ainsi, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes recommande la vaccination contre le méningocoque B pour ces deux populations, selon les schémas vaccinaux en vigueur et dans le respect des contre-indications.

En effet, depuis 2022, la Haute autorité de santé (HAS) a intégré la recommandation de vaccination contre le méningocoque B des nourrissons dès 2 mois et avant l'âge de 2 ans dans le [calendrier vaccinal](#).

Les médecins des différents secteurs ont été informés de cette situation spécifique et de la recommandation de cette vaccination. L'ARS a également sensibilisé les maires des communes concernées. Les populations ciblées (parents des 0-2 ans et des 16-17 ans ainsi que les jeunes adultes de 18-24 ans) ont reçu un courrier les incitant à se rapprocher de leur médecin dès à présent.

Un vaccin remboursé à 100 %

Dans le cadre de cette campagne, le vaccin fait l'objet d'un remboursement à 100 % (65 % Assurance maladie et 35 % mutuelle) lors de l'achat en pharmacie. Pour les personnes ne disposant pas de mutuelle, le vaccin est délivré gratuitement dans des centres de vaccination ou des officines dont la liste est disponible sur le site de l'ARS.

Mise en place d'un numéro vert

Pour répondre aux questions concernant cette campagne de vaccination, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un numéro vert :

0 800 100 378

9h à 17h

lundi au vendredi

Appel gratuit

Méningocoque B : transmission et symptômes

La transmission du méningocoque se fait par un contact **rapproché et prolongé** avec un malade ou un porteur sain (personne qui est porteuse de la bactérie mais qui n'est pas malade et qui n'a donc aucun symptôme).

En général, les méningocoques n'entraînent pas d'affections particulières. Toutefois, dans certains cas, ils peuvent provoquer des maladies très graves comme les méningites ou les septicémies.

La maladie se manifeste le plus souvent par les signes suivants : fièvre, maux de tête importants, fréquemment accompagnés de vomissements.

Deux symptômes doivent particulièrement alerter :

- une fièvre élevée mal tolérée,
- et/ou une ou plusieurs taches rouges ou violacées d'apparition rapide (purpura).

En cas d'apparition de ces symptômes, contactez le 15

Pour en savoir plus

- [Site de l'ARS](#)
- [Vaccination-info-service](#)
- [La vaccination des nourrissons contre les infections à méningocoque B : questions-réponses pour les familles](#)

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03